24 janvier 2006 **06.110**

Interpellation du groupe radical

Péréquation financière, désenchevêtrement des tâches et fiscalité communale: pour un bilan sans tabous!

L'entrée en vigueur de la péréquation financière intercommunale, en 2001, et le désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes, en 2005, ont entraîné d'importants bouleversements dans les finances des communes neuchâteloises, notamment dans leur fiscalité. Ces dernières semaines, de nombreuses annonces d'augmentations d'impôts sur le plan communal peuvent légitimement faire craindre une augmentation générale de la fiscalité communale, conséquence pour de nombreuses communes des effets conjugués de la péréquation et du désenchevêtrement.

La péréquation financière intercommunale avait pour objectif de réduire les disparités fiscales entre communes et de compenser un certain nombre de charges (charges de centre, charges particulières liées à l'altitude, etc.). Elle devait conduire à une réduction des différences de charge fiscale entre les communes, les communes bénéficiaires étant censées diminuer leur fiscalité, les communes contributrices devant, quant à elles, l'augmenter, à moins que leurs comptes soient bénéficiaires ou que leur fortune soit suffisante pour amortir quelques déficits. Après quelques années toutefois, la fortune des communes contributrices a fondu et les augmentations d'impôts sont souvent inévitables.

Le désenchevêtrement des tâches avait pour but de consacrer le principe "qui paie commande". Il a entraîné un important transfert de charges des communes vers le canton, accompagné d'un transfert de fiscalité de 30 points dans le même sens. Toutes les communes ont ainsi vu leur coefficient fiscal être amputé de 30 points, certaines ne voyant toutefois pas leurs charges diminuer dans les mêmes proportions. D'autres communes ont par contre vu leurs charges diminuer dans des proportions plus importantes que l'équivalent de 30 points d'impôts, sans pour autant le répercuter en diminuant leur coefficient fiscal.

Après l'entrée en vigueur de la péréquation et du désenchevêtrement, il est temps d'établir un bilan présentant les conséquences de ces deux réformes fondamentales sur les finances et la fiscalité des communes de notre canton.

Le groupe radical souhaite donc notamment interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants (questions portant toutes sur la période 2000-2006, avec indication de l'évolution pour chaque question):

1. Quelle a été l'évolution de la situation financière de chacune des communes neuchâteloises, notamment l'évolution des indicateurs financiers principaux (résultat du compte de fonctionnement, pourcentage du bénéfice ou du déficit par rapport à l'ensemble des charges, augmentation des charges en valeur absolue et en valeur relative, augmentation des revenus en valeur absolue et en valeur relative, fortune en valeur absolue et par habitant, endettement global et par habitant, quotité des intérêts, quotité de la charge financière, capacité d'autofinancement, degré d'autofinancement, etc.)?

2. Si les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement en vigueur sur le plan cantonal s'étaient appliqués aux communes, lesquelles en auraient respecté les critères?

3. Quelle a été l'évolution des coefficients fiscaux de chacune des communes neuchâteloises? Quelle a été l'évolution de la fiscalité communale moyenne? Quelle a été l'évolution de l'écart de charge fiscale entre les communes?

4. Quelles communes ont été bénéficiaires et quelles communes ont été contributrices de la péréquation? Pour quels montants? Combien de points d'impôts représentent ces montants?

5. Quelles communes ont été "gagnantes" et quelles communes ont été "perdantes"» dans le désenchevêtrement? Pour quels montants? Combien de points d'impôts représentent ces montants? Par communes "perdantes", nous entendons les communes pour lesquelles la diminution de charges liée au désenchevêtrement représente moins de 30 points d'impôts (montant de la bascule d'impôts), communes obligées de compenser cette perte de recettes par une augmentation de leur fiscalité. Par communes "gagnantes", nous entendons l'inverse!

./.

6. Quelles communes ont été à la fois bénéficiaires de la péréquation et "gagnantes" dans le désenchevêtrement? Quelles communes ont été à la fois contributrices dans la péréquation et "perdantes" dans le désenchevêtrement?
7. Quel a été le résultat final du désenchevêtrement des tâches? Les montants définitifs correspondent-ils aux projections contenues dans le rapport du Conseil d'Etat sur le désenchevêtrement? Quelles sont les différences?
8. Parmi les communes bénéficiaires de la péréquation, lesquelles ont procédé à une baisse de la fiscalité durable? Même question pour les communes "gagnantes" dans le désenchevêtrement.
9. Quelles communes ont été aidées d'une autre manière que par la péréquation, notamment par le fonds d'aide aux communes, et pour quels montants? Quelles ont été les dépenses du fonds d'aide aux communes (montants, bénéficiaires, nature de l'aide, etc.)?

Une réponse écrite, apportant des éclaircissements détaillés et sous forme de tableaux aux questions ci-devant, est vivement souhaitée!

Cette réponse sera utile non seulement aux interpellateurs, mais sans doute également à l'ensemble des élus, cantonaux et communaux!

Signataires: R. Comte et J.-B. Wälti